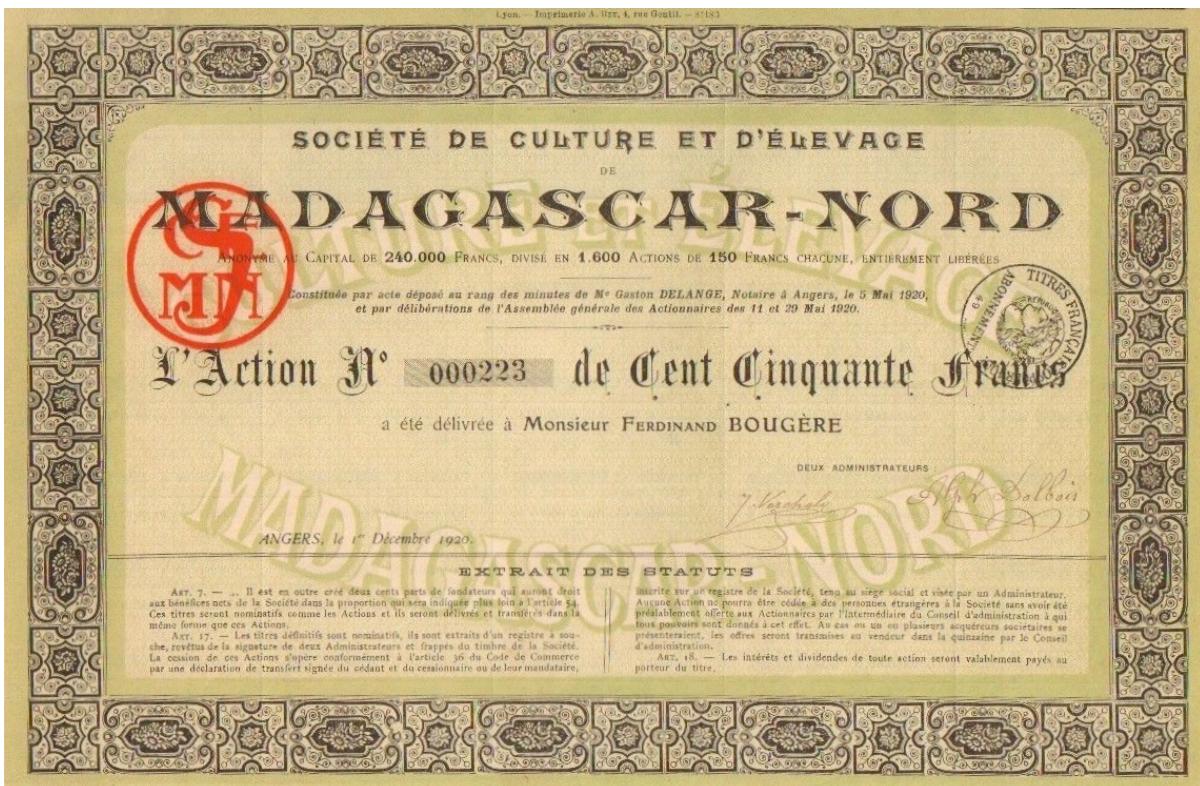


Publié le 23 avril 2018.
Dernière modification : 2 décembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE DE MADAGASCAR-NORD



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE
DE
MADAGASCAR-NORD
Société anonyme au capital de 240.000 fr.
divisé en 1.600 actions de 150 fr. chacune, entièrement libérées

Constituée par acte déposé au rang des minutes de M^e Gaston Delange, notaire à
Angers, le 5 mai 1920
et par délibération de l'assemblée générale des actionnaires des 11 et 29 mai 1920

ACTION DE CENT CINQUANTE FRANCS
délivrée à M. Ferdinand Bougère
Angers, le 1^{er} décembre 1920
Deux administrateurs :
J. Verchaly — Alphonse Dolbois
Lyon — Impr. A. Rey, 4, rue Gentil

AEC 1922/387 — Sté de culture et d'élevage de Madagascar-Nord, 15, rue Bureau,
ANGERS.

Capital. — Sté an., f. en 1920, 240.000 fr. en 2.400 actions de 100 fr. lib., dont 816
d'apport, à la Sté Angevine de Madagascar¹ (490) et à M. Gontié (326).

Objet. — Culture et élevage. — Siège de l'exploit. : Diégo-Suarez.

Exp. — Riz, manioc, arachides, bananes.

Conseil. — MM. Bigeard, présid. ; A. Dolbois, E. Préaubert, J. Verchaly, R. Gontié,
adm.

Déjeuner en l'honneur de M. le gouverneur général Olivier

La Section de Madagascar et des Comores de l'Union coloniale française a offert, le 19 février 1922, au restaurant Weber, un déjeuner en l'honneur de M. le gouverneur général Olivier.

Parmi les assistants on remarquait :

Marc Bigeard, administrateur de la Société de culture et d'élevage de Madagascar-Nord

(*Bulletin de l'Union coloniale française*, février 1924, p. 17)

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE DE MADAGASCAR-NORD

Anonyme — CAPITAL :

240.000 francs

Siège social à ANGERS,

15, rue Bureau.

(*L'Express d'Angers et de l'Ouest*, 29 septembre 1922)

Les Administrateurs de la SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE DE MADAGASCAR-NORD ont l'honneur de vous prévenir que l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires aura lieu le SAMEDI 21 OCTOBRE 1922, à 10 heures 30 précises du matin, au siège de la Société, à Angers, rue Bureau, 15.

Ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mai 1920 ;

Rapport du conseil d'administration ;

Rapport du commissaire des comptes ;

Décharge au conseil d'administration pour la non-convocation de l'assemblée générale dans le délai statutaire ;

Approbation des comptes ;

Nomination du commissaire des comptes et d'un suppléant ;

Nomination d'administrateurs ;

Pouvoirs à donner aux membres du conseil d'administration en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE DE MADAGASCAR-NORD

¹ Société angevine de Madagascar : suite de la [Société franco-antankare](#) (1898-1904).

(*Le Petit Courier*, Angers, 23 octobre 1925, p. 3, col. 3)

Les administrateurs de la Société de Culture et d'ÉLEVAGE de Madagascar-Nord prient MM. les actionnaires de vouloir bien assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 14 novembre prochain, à 10 h. 30 précises du matin, au siège de la Société, à Angers, 21, rue Bureau.

Ordre du jour : procès-verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 1922 ; Rapport du conseil d'administration sur la situation actuelle de la Société.

Le siège social a été transféré, en avril 1925, du numéro 15 au numéro 21, rue Bureau, à Angers.

AEC 1926/492 — Société de culture et d'élevage de Madagascar-Nord,
21, rue Bureau, ANGERS.

Tél. : 2-01. — Télégr. : Bigeard-Angers.

Capital. — Société anon., fondée en 1920, 240.000 fr. en 2.400 actions de 100 fr. libérées dont 816 d'apport, à la Société Angevine de Madagascar (490) et à M. Gontié (326).

Objet. — Culture et élevage. — Siège d'exploitation : Diégo-Suarez.

Imp. — Riz, manioc, arachides, bananes, kapok.

Conseil. — MM. P. Bigeard, présid. ; Marc Bigeard, A. Dolbois, R. Gontié, E. Préaubert, J. Verchaly, administrateurs.

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE DE MADAGASCAR-NORD

(*Le Petit Courier*, Angers, 9 juillet 1931, p. 7, col. 5)

Les administrateurs de la Société de culture et d'élevage de Madagascar-Nord ont l'honneur de vous prévenir que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu le jeudi 30 juillet 1931, à 10 heures et demie précises, au siège de la Société à Angers, 21, rue Bureau.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Rapport du Conseil d'administration.

Rapport du commissaire

Approbation des comptes

Nomination de commissaires.

SOCIÉTÉ DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE DE MADAGASCAR-NORD

Société Anonyme au capital de 240.000 francs.

(*Le Petit Courier*, Angers, 22 janvier 1935, p. 8, col. 4)

Les administrateurs de la Société de Culture et d'ÉLEVAGE de Madagascar-Nord, ont l'honneur de vous prévenir que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu le lundi 18 février 1935, à 10 heures précises, au siège de la Société, 21, rue Bureau, Angers.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Rapport du Conseil d'administration.

Rapport du Commissaire aux comptes.

Nomination d'un commissaire.

Nomination de deux administrateurs en remplacement d'administrateurs décédés.

Paris-Presse-L'Intransigeant, 3 octobre 1951, p. 2 :

- On fait part du décès de M. Marc BIGEARD, survenu le 20 septembre.
-